[ABEI]LLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

LUNDI (MATIN,) 6 FÉVRIER 1832.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 6 février.

La malle du Nord ne nous est pas parvenue samedi; nous n'avons reçu que des journaux de la Mobile et d'Augusta, qui ne contenaient aucune nouvelle intéressante.

Le *Register* de la Mobile annonce que jeudi dernier, on a trouvé à Middle-Ground, passe aux Hérons, un canot, qu'on suppose appartenir à une goëlette, dans lequel se trouvaient deux hommes morts de froid; ce canot était plein d'eau glacée. Un d'eux a été reconnu pour être un nommé Henry Pettinger.

DIALOGUE,

DÉDIÉ A UN DE MES VOISINS.

Vous êtes orfèvre, M. Josse.

X. Voisin, j'ai joie à vous rencontrer; j'ai cru vous appercevoir hier au Théâtre d'Orléans, et, puisque si belle occasion se présente, je veux, pour fixer mes idées, consulter un Aristarque aussi compétent que vous; que vous semble de *Fra Diavolo*?

Y. Ah, la pièce d'Auber? Elle est fort bien distribuée, et l'orchestre a bien exécuté; mais, selon moi, ce n'est pas grand'chose que la musique et l'incident qui fait le sujet de la pièce.

X. Mais cet incident est historique.

Y. Il fallait mieux choisir.

X. Et quant à la musique……

Y. Quant à la musique, je vous déclare que ceux dont le goût s'est nourri de *don Juan*, de *la Gazza*, de *Robin des Bois*, ne sauraient la trouver bien belle.

X. Prenez garde, ce sont *ceux*-là même qui en ont fait le succès à Paris, et qui ont déclaré que *Fra Diavolo* était la plus originale des compositions d'Auber.

Y. Qu'est-ce que cela prouve?

X. Que l'auteur, sans copier personne, a eu le mérite de faire de la musique qu'on a applaudie. Et n'est-ce rien que ce mérite-là?

Y. Je conviens que c'en est un—j'avoue même que quelques morceaux d'ensemble, un *quintette* du premier acte, et un *sestette* du troisième sont charmants; mais cela ne peut pas placer l'ouvrage au premier rang. Les chœurs sont mauvais; quand ils ne se composent pas de lieux-communs, ils sont si disloqués, la mesure y change si souvent et si brusquement, que l'effet en est comme un mélange de *jigs*, de marches et psaumes. Il n'y a point d'*harmonie* dans cette musique; tout son mérite consiste dans la *mélodie* de quelques morceaux. Et, par exemple, il me semble de fort mauvais goût de faire un *final* de la barcarole.

X. Vous êtes un impitoyable Aristarque; en vérité, Auber doit s'estimer fort heureux que vous vouliez bien l'épargner sur quelques points; votre critique des chœurs est fondée en quelque sorte, mais elle est outrée; plus d'une oreille délicate n'a pas jugé comme vous, et n'a rien entendu là d'un effet si détestable. Quant au *final* du troisième acte, c'est, comme vous dites, une affaire de goût, et dont par conséquent il ne faut pas disputer; d'aucuns ont été *charmés* d'y retrouver le motif de cette jolie barcarole du premier acte. Voyez la différence!

Y. A ceux là, je dirai: Allez voir la prochaine représentation; peut être y trouverez moins à redire que moi.

X. Ah, vous voilà trop modeste.—Mais que me direz-vous des acteurs?

Y. Campigny est au dessous de son rôle; mais l'image *fascinante* de Mme. St. Clair, caresse encore mon imagination; et pour l'amour d'elle, je me sens attiré et non repoussé. Elle est charmante; *tout*, par elle, est divin.

X. En effet, il y a de l'imagination dans ce que vous dites, ce semble. Campigny que vous ravalez au dessous de son rôle y a produit de l'effet, devant un public qui s'est montré sévère pour lui dans d'autres circonstances. Et quant à l'*image fascinante de Mme. St. Clair*, pour un homme de l'art pensez-vous que ce soit un éloge irrécusable? Je le croirais quelque peu équivoque. Sans doute cette actrice est *charmante*, elle s'est fort bien acquittée de son rôle; mais que *tout* dans sa bouche soit *divin* ……Mon cher voisin, votre imagination va bien vite. *Amicus Plato, sed*……

Y. Raillez, si cela vous plait; mais défendez vous aussi le personnage chargé de représenter ces éternelles caricatures d'un anglais, et qui habille un noble breton comme un conducteur de bêtes! Ces gens-là semblent croire qu'il est de toute nécessité qu'un anglais porte un chapeau tellement usé, qu'un charbonnier n'en voudrait pas. Or, tout cela est absurde; et prouve, ou qu'ils ne savent rien de la nation dont ils voudraient se moquer, ou, que pour ridiculiser les habitudes d'un étranger, ils sont réduits à lui prêter les plus extravagantes folies.

X. Distinguons, de grâce: l'acteur est obligé de jouer le rôle qui lui revient, et il n'est pas toujours libre de choisir son costume; il n'a pas, sous ce rapport, autant de latitude dans les théâtres français que dans les théâtres anglais; et ce n'est pas un mal, si l'on fait attention aux étranges contre-sens qui arrivent quelquefois sur les derniers.

Quant à ces caricatures, qui ne sont pas *éternelles* et qui sont même bien moins fréquentes en France qu'en Angleterre, je ne les aime pas plus que vous, voisin; elles ne tendent qu'à enraciner dans l'esprit des peuples, de sots préjugés, de sottes antipathies nationales; et je conçois qu'un homme comme *vous*, voie avec horreur un pareil résultat. Je ne m'étonne que d'une chose, c'est que vous ayez aperçu si promptement deux ou trois caricatures d'*anglais* au théâtre d'Orléans, et que vous n'en ayez remarqué aucune au théâtre du Camp, ou que vous n'y ayez jamais vu ces figures soit disant françaises, si lourdement gâchées, ces peintures de ridicules qui n'ont jamais existé que dans la tête de l'auteur, ces critiques quotidiennes de l'opéra français faites par des écrivailleurs qui n'y ont jamais rien compris; ces saillies triviales (qu'on veut bien appeler *humorous*) contre le caractère d'un peuple que l'histoire placera à la tête de la civilisation au 19e. siècle, par ses lumières, son urbanité, et sa philosophie? Je sais bien qu'il y a tout au plus vingt manans dans Londres nipés dans le costume que vous dites; et que c'est le contraire du sens commun d'en vouloir revêtir un lord; mais dites moi, croyez vous qu'il soit plus raisonnable de représenter le français à Londres, comme un sot orgueilleux de sa naissance; défilant, à tous ceux qu'il rencontre, un chapelet de vingt noms tous plus sots les uns que les autres; n'articulant pas un mot, ne faisant pas un geste qui ne décèle l'ignorant présomptueux; et, pour comble de ridicule, déclamant ou jargonnant, à tort et à travers, des vers auxquels il ne comprend rien?

Y.—Vous voulez parler peut-être…..

X.—De certaine rapsodie, jouée l'année dernière sur le théâtre du Camp, et dont les sifflets du public ont fait justice.

Y.—De grâce, ménagez…..

X.—Eh, mon dieu, seriez-vous l'auteur de………? mille fois pardon: mais j'aurais dû m'en douter.

(Communiqué.)

Banque de l'Etat de la Louisiane.—Le gouverneur et le sénat ont nommé, comme DIRECTEURS de la part de l'Etat,

MM. *B. Duchamp*	*D. E. Burthe*
M. S. Cucullu	*H. Landreaux jr.*
V. Allain jr.	*E. L. Bernard.*

Et les personnes suivantes seront soutenues comme DIRECTEURS de la part des Actionnaires:

MM. *[illegible] Garnier*	*J. [illegible]*
[illegible] Charbonnet	*E. J. Forstall*
J. B. Leprêtre	*[illegible] Mo[illegible]*
A. Pembert[illegible]	*[illegible]*
J. G. [illegible]	*[illegible]*
John Longpré	*L. de Ferriet.*

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

HAVRE, novembre.

Des intentions considérées comme délits aux yeux de l'opinion publique.

On aura beau faire et beau dire, les protestations des hommes les plus éloquens, les sermens les plus énergiques de fidélité à la révolution, ne nous empêcheront pas de juger plutôt les gens sur les intentions que nous leur supposons, que sur les paroles qu'ils nous font entendre. C'est un tort peut-être que les personnes soupçonnées ne pardonneront pas aux esprits les plus défians; mais la première vertu d'une nation n'est pas la confiance. Tout ce qui concourt à préserver une société politique, des causes de destruction qu'elle peut avoir à redouter, ne saurait lui être raisonnablement reproché.

Et voyez un peu où nous conduirait la confiance illimitée que nous accorderions à tous les faiseurs de protestations et de sermens!

S'il fallait en croire le parti carliste, il tiendrait beaucoup plus que nous aujourd'hui, au triomphe des conséquences les plus larges de la Révolution. Partout on établirait des assemblées primaires pour recueillir le vote universel et pour planter le trône électif au beau milieu des institutions les plus démocratiques. Mais par bonheur, chacun sait quel prétendant le carlisme voudrait installer sur ce trône. Les intentions que nous connaissons à ce parti, nous disent assez quelle est la valeur réelle de son libéralisme de fraîche date.

Et comment pourrions-nous ne pas juger plutôt les hommes de la restauration, sur leurs antécédens que sur leurs déclamations présentes! Eux-mêmes n'ont-ils pas pris soin de nous donner la mesure de leur moralité politique et de nous faire connaître le prix qu'ils attachent à leurs sermens!

Lorsque pour la première fois la loi imposa, depuis la Révolution, le serment politique aux électeurs, les scrupuleux de la faction hésitèrent à se parjurer pour user du droit qu'ils avaient de trahir la cause indépendante. Les journaux monarchiques, consultés sur ce cas de conscience, déclarèrent que les bons royalistes pouvaient se parjurer dans l'intérêt de la sainte cause. Des consciences royalistes timorées balancèrent encore; mais enfin elles se décidèrent. Aux élections communales, l'intérêt monarchique commanda de nouveaux sacrifices aux plus scrupuleux, et tous les carlistes votèrent.

Que veut-on, après de tels exemples, que nous pensions du prix que les partis attachent à la foi jurée? N'est-il pas plus prudent pour nous, d'apprécier la moralité de nos adversaires, sur la tendance des idées que nous leur attribuons, que sur les assurances qu'ils nous donnent?

Mais les carlistes ne sont pas les seuls qui aient appris à se jouer de la sainteté du serment. Il est encore une classe d'hommes puissans à qui les protestations n'ont pas beaucoup coûté. Je veux parler des transfuges de la restauration.

Ces hommes pour la plupart, sont aujourd'hui au pouvoir. Comme ils sont plus intéressés que qui que ce soit à faire croire à une sincérité dont tout le monde doute fort, ils se montrent aussi, beaucoup plus prodigues que n'importe qui, de ces beaux sentimens de dévouement au trône de juillet. Toujours inquiets de ce qu'on peut penser d'eux, ils ne pardonnent à personne de soupçonner leur probité politique, tant ils se sentent vénérables. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait que nous devons croire, c'est ce qu'ils nous promettent aujourd'hui. Mais peu d'accord avec eux sur les bases que nous devons adopter pour nous former une opinion sur leur compte, c'est tout justement sur leurs antécédens que nous les jugeons et non pas sur leurs protestations. Ce système de juridiction ne doit pas sans doute beaucoup leur convenir. Mais qu'importe, pourvu qu'il nous préserve de l'influence pernicieuse des intrigans dans les affaires d'état? Ce à quoi nous devons nous attacher, ce n'est pas à plaire à tout le monde: c'est à n'être dupes que le moins possible.

Jamais on ne fut moins disposé qu'aujourd'hui à se laisser tromper, et jamais non plus on n'essaya autant qu'on le fait depuis la révolution, tous les moyens d'abuser l'opinion publique par de belles paroles. C'est ainsi que les carlistes enchérissent sur les libéraux et qu'ils condamnent publiquement les tentatives des vendéens en les favorisant tout bas. C'est encore ainsi que les doctrinaires veulent se faire passer pour des modèles de fidélité, quoiqu'il puissent compter par leurs doigts les sermens qu'ils ont prêtés à tous les pouvoirs qui se sont renversés. Pas un homme sans doute n'est dupe de toutes ces jongleries. Mais les jongleries se multiplient. Qui donc trompe-t-on? pourrait-on se demander. Personne! C'est par habitude de tromper, que nous cherchons, dans des circonstances pressantes, à employer les ressources qui nous sont les plus familières.

Oui, sans doute, les circonstances sont pressantes pour tous les hommes qui ont vécu jusqu'ici d'industrie, en profitant de la crédulité publique et de l'immortalité des gouvernemens. L'intrigue est encore en faveur, mais elle sent bien que ses beaux jours sont passés; elle redouble d'efforts pour jouir de ses derniers momens. Nous ne lui donnons pas deux ans à vivre.

Nous avons pour gage de l'exactitude de notre prévision, cette défiance qui se manifeste dans tout. C'est là sans doute encore un signe de l'immoralité que nous supposons; mais c'est aussi l'indice des efforts qu'on est disposé à faire pour l'étouffer.

Nul ne nous paraît aujourd'hui assez pur pour se mettre à la tête des affaires. Tous les partis s'accusent de mauvaises intentions, et les hommes qui se croient neutres en politique, s'étonnent que le parti de l'opposition libérale se rencontre sur quelques points capitaux avec les carlistes, et que M. de Cormenin, par exemple, émettent les mêmes idées que la *Gazette*.

Nous avons déjà dit notre façon de penser sur l'acharnement que met M. de Cormenin à réclamer aujourd'hui la sanction universelle pour l'acte du 9 août, et personne ne nous accusera de partager les vœux de ce député, qui vient maintenant protester contre ce qui s'est fait, il y a si long-temps, avec son approbation officielle. Mais, sans chercher à justifier le penchant de l'opposition pour le vote primaire, nous croyons pouvoir faire remarquer la différence qu'il y a entre le parti de M. de Châteaubriand réclamant les comices nationaux, et le côté de l'extrême opposition favorable à cette opinion.

Les vœux de l'extrême opposition peuvent être désapprouvés; mais ses intentions ne sont pas suspectes. Elle ne se cache pas de vouloir autant de liberté que possible, sans s'embarrasser de la royauté.

L'opposition carliste ne demande beaucoup de liberté pour le peuple, que parce qu'il lui faut un prétexte pour renverser la royauté actuelle, et substituer une légitimité, dont nous ne voulons pas, à une *usurpation* qui nous plaît, et dont nous avons fait un droit.

Ce qui pour l'extrême opposition libérale est un but, n'est pour la faction du Prétendant, qu'un moyen.

Aussi examinez bien la différence avec laquelle l'opinion publique accueille ces prétentions, les mêmes pour la forme, et si opposées dans leur but!

En condamnant les opinions de M. de Cormenin, on ne l'accuse pas d'hypocrisie; on le blâme tout au plus pour son imprudence.

En lisant la *Gazette*, on s'indigne de lui voir embrasser avec une si tardive chaleur, la cause de ce pauvre peuple qu'*elle aime comme ses yeux*; et dont le villélisme renforcé qu'elle soutenait, fit [illegible] si paternellement le 27 juillet.

Et d'où vient cette diversité de jugement de l'opinion sur les mêmes actes? Elle naît de l'appréciation des intentions opposées qui ont dicté ces actes. Ce n'est bien évidemment que sur les intentions que l'on apprécie aujourd'hui les hommes. Mais comment deviner ces intentions que les hommes soupçonnés cachent avec tant d'art? On ne les devine pas; on les constate en se rappelant le passé, en recueillant tous les précédens biographiques. C'est là tout le secret de l'opinion publique. A coup sûr, un pareil mode d'incrimination ne suffirait pas pour faire condamner un prévenu devant les tribunaux; mais il suffit à l'opinion pour lui inspirer de l'éloignement pour tel ou tel individu, de la défiance pour telle ou telle institution. N'est-ce pas là tout ce qu'il nous faut pour nous mettre en garde contre les intrigans, les perfides ou les traîtres?

(Jour. du Havre.)

Note Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.

EXPÉDIÉS.

Bricks Poland, Laudon, Havane, L Mathews; Aldebrenta, Church, Providence, W Tuffts & co; Hermosa Habanus, Heal, Havane, Thayer, Hurd & co; Temple, Moore, Apalachicola, J Kent, Boyd & co; Van Buren, Dikeman, Pensacole, Callender & Deblois; Magnolia, Croker, Mobile, Turner & Woodruff; Durango, Wilder, Mobile, capt.; Splendid, Smith, Mobile, P B Phelps; Martha, Edwards, Charleston, W Tuffts & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, du Détour, ayant amené les navires Wm. Nelson et Augusta; il a mit aussi à la remorque le brick Sarah, Plane, de Belfast, à Currell, Kilshaw & co. et la goël. Maxwell, mais il a été obligé, à cause du brouillard, de les laisser à 5 milles au-dessous de la ville. Il y avait au Détour, navires John Marsh, Majestic et Louisa; bricks Mary Hart, Venture et Omar; goëlettes Arab et Neptune.

Navire Augusta, Johnson, de Bath.

Navire Wm. Neilson, Johnston, Liverpool.

Bateau à vapeur à vapeur Shamrock, Sheridan, des Natchitoches.

Bateau à vapeur Beaver, Kimball, dito.

Bateau à vapeur Walk-in-the-Water, Russel, de Rodney et du Natchez.

Bateau à vapeur Feliciana, Barnett, de Vicksburg.

Bateau à vapeur Columbia, Mumford, Bayou Sarah.

Bateau à vapeur Planet, Fleishman, de Plaquemine.

Bat. à vapeur Cora, Streick, de Lafourche.

Théâtre d'Orléans.

Mardi 7:—la première représentation de

IL Y A 16 ANS,

Drame nouveau en trois actes et en sept parties, par Victor Ducange. Le spectacle sera terminé par la

FAMILLE DE L'APOTHICAIRE

Folie-vaudeville en un acte.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Aujourd'hui lundi,

L'HYPOCRITE,

Comédie de Bickerstaff—M. Finn remplira le rôle de Mawwarm.—Suivie de

Le Vétéran de 102 ans,

Drame historique en un acte.

N. B.—M. KEPPELL, du théâtre de Covent-Garden, à Londres, débutera mardi, dans Richard III; il est engagé pour six représentations.

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public, qu'ils ouvriront le mardi 7 février un vaste établissement au Bassin Carondelet, où ils se proposent de tenir, Bois de Charpente, de Chauffage et de Pin, Briques à Feu et à Construction, Charbon, Brais, Goudron, Sable, Coquilles et Foin; qu'ils vendront aux prix les plus modérés.

Ils recevront avec reconnaissance toutes les consignations de ce genre qu'on voudra bien leur faire. H. H. ALPUENTE & CO.

Pour les recommandations, s'adresser à

REYNOLDS, BYRNE & CO.,

FERRET FRERES,

P. & W. DEBUYS,

VIENNE & GARNIER, 6 fev.—6.2ps

Bureau de la Presse-à-Coton à vapeur,
Nlle.-Orleans, 4 février 1832.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire à la dite compagnie, voudront bien les établir jusqu'au 1er. du ce mois, et les présenter de suite.

6 fév WM. HUDSON, secrétaire.

Bureau de la Presse-à-Coton à vapeur,
Nlle.-Orleans, 4 février 1832.

LES actionnaires de la presse à coton à vapeur sont prévenus qu'une élection de sept Directeurs pour l'année, conformément à l'acte d'incorporation, aura lieu au bureau de Mr. J. B. Leprêtre, rue St. Louis, jeudi prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la Direction,

6 fév WM. HUDSON, secrétaire

EN débarquement, 8 balles couvertures françaises 3 points, 200 paniers huile d'olive; 170 caissons fruits à l'eau-de-vie;—Plus, 200 barils maquereaux no. 2; 30 barils fromages; à vendre par

6 février T. NICOLET & CO.

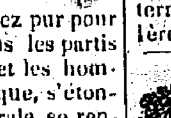

A VENDRE par J. B. LAPORTE, quelques barriques VIN rouge, Chateau Margaux, très-vieux et de qualité supérieure, ainsi que du Vin blanc Haut Sauterne, en demi-barriques, également vieux et de 1ère. qualité. 6 fév—4. 3ps

A VENDRE.

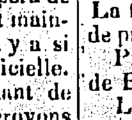

Une très-belle HABITATION établie en sucrerie, située dans la paroisse St. Jn. Baptiste, à 14 lieues de la ville et du même côté, ayant 14 arpents de face sur 80 arpents de profondeur, 600 arpents de superficie sont défrichés et en culture, il y a en terre 90 arpents de bonnes souches, 70 arpents de cannes viennent d'être plantés et il y a du plant pour planter encore environ 80 arpens. La terre est sablonneuse et reconnue pour être de première qualité.

PLUS:—35 beaux ESCLAVES, 20 paires de Bœufs et 22 chevaux.

La sucrerie est en briques et dans le meilleur état, le moulin est horisontal, de première qualité et à bêtes, l'équipage est en cuivre.

La maison de l'habitation, celles de l'économe, les magasins, écuries, cabanes à nègres et autres établissements, ainsi que tous les instrumens aratoires, sont en très-bon état.

Pour traiter du prix et des conditions qui seront très-avantageuses pour l'acquéreur, s'adresser à

6 fév—3 THEODORE SECOND.

ALCOHOL.—15 barils Alcohol et 3 pipes Genièvre imitation Hollande, en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par WM. G. HEWES,

6 fév rue du Camp, no. 9

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 18 février, à 4 heures après-midi, j'exposerai en vente devant mon bureau, les Effets mobiliers, délaissés par feu William Blunt.

Conditions: comptant. Par ordre de la Cour,

6 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Edmond Landon ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles l'enregistrement du cautionnement souscrit par la curatrice de la dite succession, conjointement avec John Hutchinson, sa caution, ne serait pas annulé.

Par ordre de la cour,

6 fév MARTIN BLACHE, register.

100 caisses SUCRE blanc, reçues par la goëlette Sarah, de la Havane, à vendre par

2 fév A. QUERTIER & BOUTIN.

(Communiqué.)

M. CHARLES GENOIS n'étant pas candidat pour la place de *Recorder*, à la prochaine élection, on nous prie d'annoncer M. FRANÇOIS GAIENNIÉ comme candidat.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FÉLIX DE ARMAS comme candidat pour la place de Recorder, et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

Un grand nombre de votans soutiendront M. DENIS PRIEUR, à la prochaine élection du MAIRE de cette ville.

Nous sommes autorisés à annoncer le Col. H. D. PEYRE, comme candidat pour la place de MAIRE, à la prochaine élection; et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

SALLE DU BAL,

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.

Mercredi, 8 février,

GRAND BAL PARÉ, ET MASQUE.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement un magasin de MASQUES et COSTUMES DE BAL, dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers. 6 f

CALLIGRAPHIE.

MM. GEYER & CHAPMAN informent respectueusement les citoyens de la N. Orléans, que leur académie d'écriture est maintenant ouverte pour les dames et les messieurs, dans l'édifice du Dr. Parmly, rue du Canal, No. 45, *où ils enseignent l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.* Leur méthode d'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanante, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à eux à leur établissement.

Les soussignés s'en réfèrent, pour les renseignemens qu'on voudrait prendre, à MM. John Aagen, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac F. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écrits, soit simples, soit enjolivées.

6 février—5m

Benjamin White, h. c. l. vs. Mlle. Laure, f. c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Prevôl, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente jeudi 16 février, à 4 heures, au Principal, des bois-de-lits, matelats, tables, chaises, glaces, et autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 fév L. DAUNOY, *marshal.*

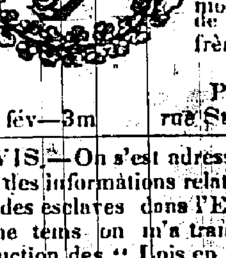

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE—par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris.

LEPAGE, Professeur de musique,

4 fév—3m rue Ste. Anne, No. 121.

AVIS.—On s'est adressé à moi, pour obtenir des informations relativement à l'introduction des esclaves dans l'Etat du Texas, et en même tems on m'a transmis une copie d'une traduction des "Lois en faveur de la colonisation des Etats de Cohuila et du Texas," publiées par *W. E. Woodruff, Little Rock*, Territoire des Arkansas, appelant mon attention sur la note suivante, ajoutée, je le présume, par l'éditeur, à l'article 46: "En vertu d'un décret suprème, sous la date du 29 Septembre 1829, l'esclavage est aboli dans l'étendue de la république mexicaine; mais sur des représentations faites au général Guerrero, toute la province du Texas a été exceptée du décret rendu par le Congrès Général." Sentant bien que cette note peut induire en erreur les individus qui ont l'intention de s'établir dans l'Etat du Texas, je crois nécessaire de donner quelques explications. Le fait est que, lors de la promulgation du décret en question, le colonel Austin et d'autres individus de la colonie, représentèrent au général Guerrero que la colonie ne pouvait se passer d'esclaves, et que sur cette représentation une exception fut faite en faveur de cette colonie exclusivement. Hors, cet exposé prouve que la question porte sur les esclaves *déjà dans le pays*, et n'a aucun rapport à l'introduction de nouveaux; et ce qui tend encore davantage à confirmer ce que j'avance et à prouver que cette loi a été bien comprise, c'est que des personnes qui se rendaient au Texas avec des esclaves, ont été forcées de les introduire comme domestiques engagés. Bien plus, aucune personne de couleur libre ne peut être admise dans l'Etat sans de fortes recommandations, et même elles sont limitées à habiter deux postes militaires, qui sont expressément désignés, et qui se trouvent à une certaine distance des frontières.

FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ,

4 fév—3 *Consul mexicain à la Nlle.-Orléans.*

IL a été trouvé, il y a cinq jours, au Grand Banc d'Huîtres, un CANOT, dans lequel se trouvaient deux avirons. Il a à peu près 25 pieds de long, sur environ 5 de large; et a la quille peinte en blanc. La personne à laquelle il peut appartenir est priée de s'adresser chez M. Ramon Planns, au coin des rues Ste.-Anne et Levée, prouver sa propriété et payer les frais du présent avis ainsi que ceux du sauvetage.

4 fév—3 ANTONIO RODRIGUEZ.

EN débarquement de la goëlette Express, 7 balles Salsepareille d'Honduras, de qualité très-supérieure, à vendre par

JULES LEBLANC.

4 fév—3 rue Royale, no. 175.

EN débarquement du navire français le Montesquieu, capitaine A. L. Conseil, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

32 barriques de Vin rouge,

30 demi-barriques de Vin blanc,

65 caisses de Vin rouge, de 12 bouteilles, de l'année 1827, de Las Casas, Léoville, St. Julien (Médoc.)

4 fév J. B. LABATUT.

PIMENTO.—En débarquement du brick Robert & James, 30 sacs piment de la Jamaïque, à vendre par

4 fév J. W. ZACHARIE & Co.

SUCRE.—80 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par

4 fév J. W. ZACHARIE & CO.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 44 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR, Maire. 4 fév

VIN DE CHAMPAGNE blanc, mousseux, 1ère. qualité.—65 paniers à vendre par

4 fév HY. PERRET & CHARBONNET.

CIGARRES de la Havane—150 milliers de Cigarres de la Havane, à vendre par

4 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LA FOURCHE INTÉRIEURE,

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capitaine Carter, partira [illegible], à 10 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNÉ & BECKWITH,

6 fév nouvelle levée, no. 15

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur, fin march. LAFOURCHE, capt. Moorhead, partira positivement mardi, 7 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à TOURNÉ & BECKWITH,

6 fév Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,

Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur FELICIANA, capitaine Barret, a commencé à charger, et partira mercredi, courant, à 4 heures P. M. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal, ou à

6 fév FOSTER & HUTTON.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI,

Le bateau à vapeur, à faible pression et fin marcheur, PHILADELPHIA, capitaine Pennywit, partira dimanche, 5 février. Pour frêt ou passage, sa chambre étant une des plus élégantes et des plus commodes, s'adresser à bord ou à

YORKE, MACALESTER & Co.

1er. fév rue du Camp, no. 65.

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE,

et les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur neuf, fin marcheur TENNESSEAN, capt. S. Buckner, partira pour le susdit port. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à YORKE, MACALESTER & CO.

3 fév

POUR SISAL (YUCATAN)

La goëlette SARAH, capitaine J. B. Anderson, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FRANCISCO PAYRO.

6 fév—2 rue St.-Philippe, no. 78.

POUR LA MOBILE (*Paquebot régulier.*)

La goëlette neuve LOUISIANA, fine voilière et doublée en cuivre, capitaine A. Smith; partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au Bassin, ou à

TOURNÉ & BECKWITH,

6 février Nouvelle Levée, no. 15.

A VENDRE OU A FRETER.

La belle goëlette neuve BONITA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en mai dernier; elle est bien fournie d'apparaux et facile à arrimer. S'adresser à

6 fév HARRISON, BROWN & Co.

A VENDRE.

La goëlette fine voilière WILD-CAT, de Baltimore; elle est bien fournie d'apparaux et facile à arrimer. S'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à

6 fév HARRISON, BROWN & Co.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick DELAWARE, capitaine Wilson, est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

6 fév J. W. ZACHARIE & Co.

[illegible]

Le navire, A1, SARAH CAROLINE, capitaine Prince, partira sous peu. S'adresser à

1er fév LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON,

Le navire A1, MOREA, capitaine Girdler, partira sous peu. S'adresser à

1er fév LINCOLN & GREEN.

A FRETER.

La goëlette neuve, fine voilière, PHŒNIX, capitaine Spicer. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de la Douane, ou à THAYER, HURD & Co

1er fév rue des Magasins, no. 29

RIZ à vendre.—52 boucauts de RIZ, en débarquement de la goëlette May-Flower, de Charleston.

THAYER, HURD & Co.

1er fév rue des Magasins, no. 29

A VENDRE—Un superbe lot de CAFÉ fin vert, de la Havane.

ESTEVANELL & COURVAL,

1er. février Nouvelle Levée, no. 6

AVIS est donné par le présent, qu'en conformité d'un acte de la Législature, intitulé "Acte pour amender et expliquer l'acte pour incorporer la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans", approuvé le 13 janvier 1832, les livres de souscription seront ouverts pour établir le fonds capital de la dite banque, au bureau de la Compagnie du Chemin-à-coulisse de Pontchartrain, rue Royale, No. 13, Nlle.-Orléans, le lundi 6 février 1832, et resteront ouverts tous les jours, (dimanches exceptés) jusqu'au 16 du dit mois, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

Par ordre de la direction,

16 janv—20 R. CLAGUE, *Secrétaire*

LE DOCTEUR FITCH,

DENTISTE, demeure rue du Camp, No. 3, au-dessus du magasin de M. Probyn.

26 janvier—4m

SUCRE.—60 boucauts de sucre, à bord du sloop Juno, à vendre par

28 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

SEL.—En débarquement de Liverpool et à vendre par WM. G. HEWES,

31 janvier rue du Camp, no. 9.

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-Coton de la Levée,
Nlle.-Orléans, 1er. février 1832.

LA Compagnie est maintenant prête à recevoir en magasin et à presser le coton à sa presse, située sur la Levée, dans la partie inférieure de la ville.

Ayant des magasins et hangards spacieux, le coton sera toujours bien abrité, et attendu la proximité de la presse à l'atterrage, le coton pourra être embarqué dans le meilleur ordre possible.

Les termes seront les mêmes que ceux des autres presses de cette ville.

Par ordre de la Direction,

2 fév WM. HUDSON, secrétaire.

MAQUEREAUX.—25 barils de maquereaux no. 1, et 50 barils dito no. 2.

8 pipes rum de la Nouvelle-Angleterre, en débarquement du brick Tuscar, à vendre par

3 fév STETSON & AVERY.

554 sacs beau café de la Havane, en débarquement du brick Léon, à vendre par

3 fév ESTEVANELL & COURVAL.

LANGUES.—12 demi barils langues, 10 barils pêches sèches, à vendre par

3 fév YORKE, MACALESTER & Co.

SUCRE à vendre.—350 boucauts de sucre 1ère. qualité. S'adresser à

1er fév THEOD. NICOLET & Co.

AVIS.—Si M. Charles Frederick Bourgeaud, boulanger, est en ville ou dans les environs, il est prié de passer au bureau des soussignés, qui ont quelque communication à lui faire.

HY. PERRET & CHARBONNET.

1er. fév rue Toulouse, no. 57

CAFÉ de la Havane en débarquement du brick Delaware, à vendre par

4 fév J. W. ZACHARIE & Co.

VENTES A L'ENCA[N].

☞ On trouvera deux colonnes d'[annon]ces sur la 4me. page.

PAR JOS. LE CARPENTIE[R]

IL sera vendu mercredi 8 février, à [10 h]. du matin, à leur magasin d'encan, et sous l'inspection des gardiens du compte de qui il appartiendra,

Un assortiment de Marchan[dises]

consistant en: Glasses, Gravures, F[...], Lampes, Tapisserie, &c. &c. importées à bord du brick Ariel, capitaine [...] de Norfolk. 6

PAR T. MOSSY.

LA vente des MARCHANDISES commencée vendredi, sera continuée aujourd'hui.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu mardi prochain, 7, à [...] salle d'encan, à midi:

[4]0 malles et caisses de Souliers et Pantoufles en marroquin, Brodequins communs, Brodequins cousus et chevillés pour femmes, en marroquin et bottines de prunelle pour femmes, Escar[pins]

6 février

PAR H. J. DOMINGON.

MERCREDI prochain, 8 du courant, à [...] heures du matin, il sera positivement vendu au fond du Magasin de M. Thomas [...] situé rue de la Douane, no. 21, cons[istant en] environ, 450 caisses souliers, brodequins, &c., on délivrera un catalogue. Con[ditions à] la vente. 6 f

PAR ISAAC L. McCOY.

MERCREDI 8 fév. il sera vendu à [...] à midi, *VINGT LOTS DE T[ERRE]* de grande valeur, se joignant l'un à l'autre, situés dans l'îlet no. 7, du plan dressé [par] L. Bringier, et qui est maintenant exp[osé à la] Bourse. Ces lots font face aux rues Jackson, Brainard, et ont une réserve de 21 pieds, [dans le] faubourg La Fayette, savoir:

Le Terrain no. 1, rue Jackson, à l'encoignure de la réserve, a 31 pieds 11 pouces [de face] sur 127 p. 10 p. de profondeur sur la [...]

Les terrains nos. 2, 3, 4, 5, 6, [...] tigus, et faisant face à la rue Jackson, mêmes dimensions que le no. 1.

Le terrain no. 8, formant l'encoignure des rues Jackson et Brainard, mesure 3[1 pieds ...] pouces de face à la première rue, sur [...] p. de profondeur à la dernière.

Le terrain no. 9, situé rue Brainard, gagnant la profondeur des nos. 5, 6. 7 [...] sur 31 pieds 11 pouces de face, sur [...] p. de profondeur.

Les terrains nos. 15, 16, 17, 18 [...] contigus et de la même dimension [que la] réserve.

Le terrain no. 20, joignant la profondeur des nos. 1, 2, 3 et 4, mesure 31 pieds de face à la réserve, sur 135 pieds 10 [...] profondeur.

Conditions: Un et deux ans de crédit, [en bil]lets endossés à satisfaction, avec h[ypothèque] jusqu'à parfait paiement.

PAR H. J. DOMINGO[N].

IL sera vendu mercredi, 15 février [à] midi et demi, à la bourse Hewlett, CINQ LOTS DE TERRE avec les édifices qui sont dessus, situés généralement au coin des rues de Chartres [et St.] Pierre, mesurant suivant le plan dressé [par] B. Buisson et déposé à la dite Bourse.

No. 1—Lot d'encoignure a 19 pieds sur la rue de Chartres et 82 pieds 10 [...] la rue St. Pierre.

No. 2—Rue de Chartres, a 24 pieds de face sur la rue de Chartres [...] 12mes. de profondeur sur la rue St. [...]

No. 3—Rue de Chartres, a 23 pieds de face sur la rue de Chartres, et [...] 12mes. de profondeur sur la rue St. [...]

No. 4—Rue de Chartres, a 23 pieds de face sur la rue de Chartres, et [...] 12mes. de profondeur rue St.-Pierre.

No. 4 ayant au fond 22 pieds 10 [...] large.

No. 5—Rue St. Pierre, a 20 pieds sur 89 pieds 4 12mes de profondeur, une arrière cour mesurant 12 pieds [...] 24 pieds 11-12mes.

CONDITIONS: 1, 2 et 3 ans, en billets [endos]sés à satisfaction, et hypothèque jusqu'au paiement.

PAR H. J. DOMINGO[N].

LUNDI prochain, 6 février, à 10 [h. du] matin, il sera positivement vendu au magasin de M. Thomas P. Rich, situé Douane No. 21, entre les rues de Chartres,

Consistant en:—environ 450 caisses Brodequins, Bottes, Souliers de femmes, [en]fants, des meilleurs fabriques du N[ord]. On distribuera un catalogue des marchandises. Conditions à la vente.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 9 février prochain, à [...] midi, à la Bourse Hewlett, [...] Terre situés au faubourg Marigny, à la rue des Français, entre les rues Urquhart [et ...] Le No. 1, mesurant [...] face sur une profondeur de 127 pieds, le No. 2 mesurant 31 pieds 11 [...] même profondeur de 127 pieds 10 [...]

Payable un tiers comptant; le [reste à] 12 mois de terme.

PAR P. A. GUILLO[T].

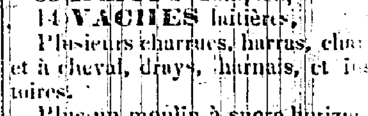

IL sera vendu lundi, 6 février, [à 10 h.] du matin, sur l'habitation de Ma[...] les animaux qui en dépendent, sa[voir]:

48 têtes de CHEVAUX et [...]

33 BŒUFS domptés,

14 VACHES laitières,

Plusieurs charrues, harras, cha[rrettes] et à cheval, drays, harnais, et [...] toires.

Plus un moulin à sucre horizontal avec les portes; un autre à b[...]

8 chaudières à sucre, formant [...] pages, 10 bacs, six citernes, une pompe et une balance, ainsi que [...] articles. 30

BILLARDS.—Le soussigné [offre à ven]dre, ensemble ou séparément, [deux] beaux BILLARDS, d'un travail as[sez] régularité parfaite; ils ont été [faits par un ha]bile ouvrier et sont entièrement ne[ufs. S'adres]ser, pour les voir, au café du [Théâtre] d'Orléans, entre Royale et Bourbon, [vis à vis] le Théâtre.

27 janvier—6.3ps. V[...]

BILLET PERDU.—Il a [été perdu] vers 2 heures de l'après-midi, [rue] Toulouse, entre Chartres et Ro[yale, un billet de] $279, souscrit par J. Coulon [...] 2, Debergue, endossé par [...] et par H. Landreaux, de du [...] 1er. octobre, et payable 6 mois de [...]

Le paiement de ce billet ayant [été arrêté, le] public est prévenu de ne pas le [recevoir. La] personne qui l'a trouvé est priée de [le remettre au] bureau de Landreaux & Chab[...] louse, No. 54. 2

Excellent Vin de Bor[deaux].

28 CAISSES de 12 bouteilles [de] vieux Derville, reçues et à [vendre par] SAM. P. MORO[...]

Encoignure des rues Gravier [...]

2 fév no. 4[...]

MR. BOYER, professeur de Paris, se propose [de donner des leçons] des langues latine et française, d'histoire, d'arithmétique, &c. [aux jeunes gens] des deux sexes. Il demeure [...] 106.